

n° 26_2025DEL
Nomenclature n° 411

Nombre de membres : 27
Présents : 18
Votants : 25

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le

ID : 045-214501736-20250320-26_2025DEL-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE JARGEAU

Séance du 20 Mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mars à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le treize mars deux mille vingt-cinq, se sont réunis à la salle du Conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Mme Sophie HERON, Maire.

Étaient présents : Mme Sophie HÉRON, Mme Virginie GUIRAUD, M. Alain MARGUERITTE, M. Jean-Pierre MISSERI, Mme Claudine BEGON, M. Denis ROUET, M. Jacques LEROY, Mme Marielle LAMBERT, Mme Marie-Claire NIAF, M. Clément RIGAL, Mme Julie GOUSSU, M. Brice LE BONNIEC, M. Jean-Michel LAPEYRONIE, M. Alexandre RADIN, M. Antoine GUYON, Mme Virginie POITOU, Mme Christine LEFEVRE, M. Jérôme POITOU

Étaient absents/excusés :

M. Jean-Michel BOUARD, procuration donnée à M. Alain MARGUERITTE
Mme Edwige CHOURAQUI, procuration donnée à M. Jean-Pierre MISSERI
Mme Cédeline BLANCHON, procuration donnée à Mme Virginie GUIRAUD
Mme Laurence PELLÉ, procuration donnée à Mme Sophie HERON
Mme Cristina DRAGOMIR, procuration donnée à M. Denis ROUET
M. Julien JEROME, procuration donnée à M. Alexandre RADIN
Mme Lucile RIGAL, procuration donnée à M. Clément RIGAL
M. Fabrice POUPET
M. Ulrich PADONOU

Mme Julie GOUSSU est élue secrétaire de séance à l'unanimité.



26-2025DEL - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 12/03/2025,

Considérant ce qui suit :

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Également, il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ou de son établissement.



n° 26_2025DEL
Nomenclature n° 411

Nombre de membres : 27
Présents : 18
Votants : 25

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le

ID : 045-214501736-20250320-26_2025DEL-DE



L'assemblée délibérante,

Décide

Grade d'Attaché principal :

- Ouverture d'un poste dans l'attente de l'arrivée d'un nouveau Directeur Général des services,

Grade d'Attaché :

- Ouverture d'un poste dans l'attente de l'arrivée d'un nouveau Directeur Général des services,

Grade rédacteur :

- Trois postes budgétés pour permettre la nomination de trois agents qui ont demandé une promotion interne,

Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe :

- Suppression d'un poste au budget car plus de besoin pour la collectivité,

Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe :

- Deux postes pourvus occupés par un agent recruté en 2024,

Adjoint administratif :

- Deux postes pourvus occupés par un agent recruté en 2024,
- Ouverture d'un poste dans l'attente de recrutement en 2025,

Grade technicien principal première classe :

- Ouverture d'un poste au budget dans l'attente d'un recrutement en 2025,

Grade agent de maîtrise :

- Ouverture d'un poste au budget dans l'attente d'un recrutement en 2025,

Grade adjoint technique principal de 1^{ère} classe :

- Un poste budgété pour permettre un avancement de grade en 2025,

Grade adjoint technique principal de 2^{ème} classe :

- Ouverture d'un poste au budget dans l'attente d'un recrutement en 2025,

Grade adjoint technique :

- Ouverture d'un poste au budget dans l'attente d'un recrutement en 2025,

Grade adjoint animation principal de 1^{ère} classe :

- Un poste budgété pour permettre un avancement de grade en 2025,

Ingénieur :

- Un poste budgété reste ouvert : dans le cadre d'une demande de promotion interne 2025

Soit un total général de + 18 postes budgétés par rapport au dernier tableau des effectifs qui s'explique par :

- + 9 postes au budget au sein des services administratifs (des doublons liés à des recrutements 2024, des postes déjà occupés, des futurs recrutements, ou des promotions internes),
- + 8 postes au secteur technique (dans le cadre de la promotion interne et des avancements de grade 2025 ou à des recrutements),
- +1 poste au secteur animation (dans le cadre d'un avancement de grade en 2025)

Et un total général de +3 postes pourvus par rapport au dernier tableau des effectifs qui s'explique par :

Des modifications dans le secteur administratif suite à des mutations et le recrutement d'un nouvel agent urbanisme et d'un nouvel agent de communication.



n° 26_2025DEL
Nomenclature n° 411

Nombre de membres : 27
Présents : 18
Votants : 25

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le

ID : 045-214501736-20250320-26_2025DEL-DE

S²LOW

Cette délibération concerne les agents titulaires, stagiaires et contractuels permanents. **Il est demandé au conseil :**

- D'établir / de modifier le tableau des effectifs tel que présenté en annexe ;
- Que, sauf disposition expresse de l'assemblée délibérante prise sur un nouvel avis du Comité Social Territorial compétent, ces dispositions seront reconduites tacitement chaque année ;
- D'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- D'autoriser l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent ;
- De charger l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération,

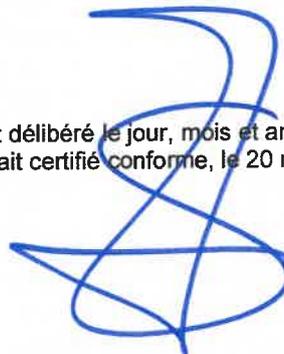


Le Secrétaire de séance,



Julie GOUSSU

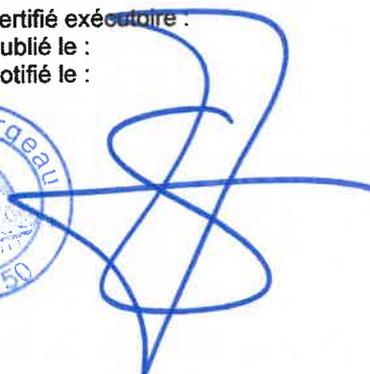
Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme, le 20 mars 2025.



Acte certifié exécutoire :

Acte publié le :

Acte notifié le :



Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le



ID : 045-214501736-20250320-26_2025DEL-DE